

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS415

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

À l'alinéa 3, après les mots :

« d'assurance »,

insérer les mots :

« au titre d'activités »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel